

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 25 FÉVRIER 2022



N° 7/2022

Le 25 février deux mil vingt-deux à 19 Heures, se sont réunis les membres du Conseil Municipal de la Commune de St Just-en-Chaussée, à la Salle des Fêtes, sous la présidence de Monsieur Frans DESMEDT, Maire de St Just-en-Chaussée, dûment convoqués le 18 février 2022.

PRESENTS : M. Desmedt, Maire ; Mmes Bonnet, Brunet, Desmedt, MM. Dubouil, Bourgeteau, Convers, Choquet, Adjoints ; Mme Dollez, MM. Hamot, Moonen, Aubry, Mmes Delormel, Coulon, Flagothier, M. Berthelot, Mme Konan, MM. Rousseau, Mmes Barre et Vigne formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS REPRÉSENTÉS : Mme Delamarre par M. Rauzier, Mme Fernandes par Mme Brunet, M. Kwak par M. Aubry, M. Matron par M. Desmedt.

ABSENTS EXCUSÉS : Mmes Bourgoin et Trézel, MM. Rauzier et Lenoble.

Madame Colette DOLLEZ a été désignée par le conseil municipal, secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 28
Nombre de membres présents : 20
Nombre de suffrages exprimés : 24
Votes Pour : 24
Votes Contre : 0
Abstentions : 0

OBJET : Subventions au titre de la DETR - Modification.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 16 décembre 2021 sollicitant les subventions au titre de la DETR,

Considérant qu'il y a lieu d'apporter des modifications aux montants des subventions allouées,

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

DÉCIDE de solliciter les subventions au titre de la DETR pour les projets suivants :

- **Réfection trottoirs et voiries** 150 000.00 € HT
- Subvention sollicitée (taux 45%) 67 500.00 € HT

- **Tableaux numériques dans les écoles** 15 165.00 € HT
- Subvention sollicitée (30%) 4 549.50 € HT

Pour copie conforme.



Frans DESMEDT
Maire de St Just-en-Chaussée
Conseiller Départemental de l'Oise